

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 Février 2025
Convocation du 18 Février 2025

N° 2025_02_014

Objet : Bâtiments - Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc

Le 25 février 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Carole VANESSE, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL
Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre : 4 pour : 32 abstention : 1

Luc PICHON, président, rappelle que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est propriétaire des locaux de l'ancien collège situé en centre village de Vallon Pont d'Arc, pour partie occupés par les services Enfance (centre de loisirs), une cuisine centrale, un service de la DRAC et des associations.

Les élus et partenaires sociaux intervenant sur ce territoire ont souligné, lors de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale, l'absence d'un équipement dédié à l'animation de la vie locale.

A partir de ce constat et d'un travail collaboratif conduit avec les partenaires sociaux et les habitants, le projet social du centre social et culturel intercommunal, a abouti à la décision de création d'un lieu repère et ressources : le centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche, aménagé dans l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc.

La collectivité envisage une opération globale de requalification et rénovation de ces locaux. L'opération doit permettre de répondre aux objectifs ci-après :

- Rénover, mettre aux normes et requalifier les locaux de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc.
- Composer un ensemble vertueux et performant énergétiquement et respectueux de l'environnement.
- Disposer de locaux adaptés et évolutifs pour le centre socio-culturel.
- Optimiser les possibilités d'utilisation de ce tènement partiellement occupé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de requalifier l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc pour les besoins de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 007-200039808-20250225-2025_02_014-DE

SLOW

Considérant que le choix d'un maître d'œuvre est essentiel pour garantir la qualité et la conformité des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A 32 voix pour, 4 voix contre (Louise LACOSTE, Monique MULARONI, Yves RIEU, Yvon VENTALON) et 1 abstention (Gérard MARRON)

Approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre de l'opération de requalification de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude BENAHMED